

# Pour une optimisation des apports d'eau

Dans le cadre d'une convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Ardepi apporte ses compétences à des porteurs de projets ou des producteurs nouvellement installés. Ce projet prévoit le suivi technique de quatre exploitations par an ; ce sont donc douze exploitations qui recevront des conseils d'experts sur l'ensemble des territoires de la métropole.

Sur les territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, se développent des projets d'installations en zone périurbaine, souvent en production maraîchère dans un objectif de valorisation directe et de proximité. Les porteurs de ces projets sont parfois dans le cadre d'une reconver-

sion professionnelle et l'accompagnement technique de ces exploitations est alors indispensable. Dans des situations déjà installées ou en cours de projet, la gestion de la ressource en eau au niveau de l'exploitation doit être optimisée pour assurer une viabilité économique au projet et répondre aux impératifs réglementaire et environnementaux.

La Métropole AMP a souhaité participer à l'effort collectif d'économie d'eau et de lutte contre les pollutions diffusives dus aux intrants qui font partie, aujourd'hui, des principaux enjeux d'une agriculture performante. L'optimisation des apports d'eau est une condition pour répondre aux enjeux d'une agriculture irriguée performante et durable.

Les travaux menés sur différentes cultures maraîchères, par l'Ardepi en partenariat avec l'Aprel, ont montré que la fertilisation et la limitation des lessivages passent par l'utilisation d'installations d'irrigation performantes et un pilotage maîtrisé des irrigations.

## Un programme d'actions sur trois ans

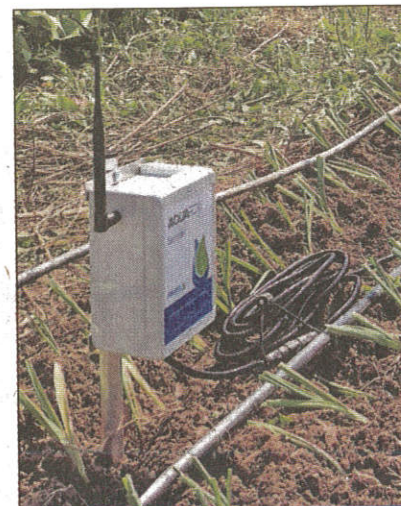
Ce projet prévoit le suivi technique de quatre exploitations par an ; ce sont donc douze exploitations qui recevront des conseils d'experts sur l'ensemble des territoires de la métropole.

Selon les caractéristiques de l'exploitation et les besoins du producteur, le plan d'actions est adapté. Mais il peut couvrir l'un ou les deux axes de travail : "l'hydraulique", sur la conception ou les performances de l'installation et "le pilotage", sur la conduite et la maîtrise des irrigations.

Le volet "hydraulique", pour un porteur de projet, est une aide à la conception d'une installation d'irrigation avec conseil à l'équipement, diagnostic de l'exploitation, et éventuellement étude de devis. Dans le cas d'un producteur déjà installé, l'aide prend la forme d'un contrôle de l'installation existante avec une évaluation des équipements, des tests débit-pression, des diagnostics de fonctionnement, et éventuellement des préconisations, si des modifications sont à apporter.

Le volet "pilotage" est un appui à la maîtrise de l'irrigation sur une culture. Dans le cadre de cette convention avec la métropole, l'Ardepi a pu acquérir quatre sondes capacitatives à transmission GPRS, qui sont mises en place sur les parcelles des producteurs.

Une analyse régulière des courbes d'humidité et la transmission au producteur d'un conseil au pilotage s'accompagnent d'une démarche pédagogique de sensibilisation du producteur à un pilotage maîtrisé, grâce à des outils performants.



Le volet "pilotage" est un appui à la maîtrise de l'irrigation sur une culture. Dans le cadre de cette convention avec la métropole, l'Ardepi a pu acquérir quatre sondes capacitatives à transmission GPRS, qui sont mises en place sur les parcelles des producteurs.

## Les expertises de 2018

Les exploitations retenues se situent sur différents territoires de la Métropole.

► En Pays salonnais, suivi d'une productrice en maraîchage bio, installée depuis un an; avec un contrôle de l'installation et un appui à l'irrigation sur une parcelle de tomate sous serre.

► En Pays d'Aix, suivi d'un producteur en conversion bio, installé depuis un an, avec un contrôle de l'installation et un appui à l'irrigation sur une parcelle de tomate.

► En Pays d'Aubagne et de l'Etoile, suivi d'un producteur en cours d'installation sur un projet d'agroforesterie, avec un contrôle de l'installation et un appui à l'irrigation.

► Dans la ville de Marseille, appui à un projet d'agriculture urbaine, avec conseil à l'équipement et appui au pilotage.

► Et pour anticiper sur des besoins de suivi des irrigations en 2019, l'Ardepi apporte également son appui à la conception d'installations sur deux autres exploitations du territoire Marseille-Provence. Elles seront suivies pour le pilotage des irrigations l'année prochaine.

Par ce projet la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage auprès d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, en apportant son appui aux producteurs via l'expertise de l'Ardepi. ■

BRIGITTE LAROCHE, ARDEPI  
NATHALIE FRÉMONT, MÉTROPOLE AMP

Plus d'infos : [www.ardepi.fr](http://www.ardepi.fr)  
[www.ampmetropole.fr](http://www.ampmetropole.fr)



Le volet "hydraulique", pour un porteur de projet, est une aide à la conception d'une installation d'irrigation avec conseil à l'équipement, diagnostic de l'exploitation, et éventuellement étude de devis.